

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE GUICHE

Séance du 11 avril 2018

L'an deux mil dix-huit et le onze avril à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué par convocation du 4 avril 2018, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Jean Yves BUSSIRON, Maire.

Etaient présents : MM. Jean Yves BUSSIRON, Thierry AIMÉ, Lilian GAILLARDET, Michel MALBET, Philippe PECASTAINGS, Raymond POUYANNÉ, Bernard SALLABERRY, Mmes Jacqueline BAREIGTS, Sandrine BUSSIRON, Pauline DELRIEU, Delphine LESTASTEREYRES et Constance MAUGENET.

Excusés représentés : M. Pierre DIBON (pouvoir donné à Mme Sandrine BUSSIRON) et Mme MONTAUZER MERDY Nelly (pouvoir donné à M. Thierry AIMÉ).

Absente excusée : Mme Céline LAFITTE.

Madame Pauline DELRIEU a été élue secrétaire.

Objet : Transfert du prêt 51018018902 à la Communauté d'Agglomération Pays Basque

Le Maire expose à l'assemblée que le 3 juin 2005, la Commune de GUICHE a contracté un emprunt de 700 000 € sur 30 ans au taux fixe annuel de 3,91 % avec remboursement semestriel, auprès du Crédit Agricole Pyrénées Gascogne pour le financement des travaux de création d'un réseau d'assainissement et de construction d'une station d'épuration.

Il ajoute que compte tenu du transfert de la compétence « Assainissement » à la Communauté d'Agglomération Pays Basque, il y a lieu de procéder au transfert de ce prêt à l'EPCI.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires et en avoir largement délibéré,

AUTORISE à l'unanimité, le Maire à signer la convention de transfert du prêt n° 51018018902 contracté auprès du Crédit Agricole Pyrénées Gascogne à la Communauté d'Agglomération Pays Basque, annexée à la présente.

Fait et délibéré à GUICHE, le 11 avril 2018

Le Maire,



Jean Yves BUSSIRON

Reçu par Contrôle de légalité, le

Affiché le **23 AVR. 2018**